

SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 13 DÉCEMBRE 2017

N° CT2017.7/137

L'an deux mil dix sept, le treize décembre à dix-neuf heures, le conseil de territoire de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir s'est réuni en salle des conseils de l'Hôtel de Ville de Créteil, sous la présidence de Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Etaient présents, formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer conformément à l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales :

Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Monsieur Jean-Jacques JEGOU, Monsieur Régis CHARBONNIER, Madame Françoise LECOUFLE, Monsieur Patrick DOUET, Madame Marie-Christine SEGUI, Monsieur Michel GERCHINOVITZ, Monsieur Jean-Pierre BARNAUD, Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Madame Danièle CORNET, Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Monsieur Serge FRANCESCHI, vice-présidents.

Monsieur Cédric TARTAUD-GINESTE, Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Madame Delphine MELKONIAN, Monsieur François VITSE, Madame Khadija OUBOUMOUR, Monsieur Richard ANANIAN, Madame Catherine CHICHEPORTICHE, Monsieur Jean-Noël COIRAULT, Monsieur Serge DALEX, Madame Catherine DE RASILLY, Monsieur Michel DE RONNE, Monsieur Thierry DEBARRY, Madame Patrice DEPREZ, Madame Oumou DIASSE, Monsieur Didier DOUSSET, Madame Corinne DURAND, Madame Marie-Claude GAY, Monsieur Nicolas GEORGES, Monsieur Philippe GERBAULT, Monsieur Bruno HELIN, Madame Brigitte JEANVOINE, Monsieur Bruno KERISIT, Monsieur Moncef MAIZ, Madame Valérie MAYER-BLIMONT, Monsieur Luc MBOUMBA, Monsieur Denis OZTORUN, Madame Sabine PATOUX, Madame Carine REBICHON-COHEN, Madame Marie-Christine SALVIA, Monsieur Jean-Raphaël SESSA, Madame Sylvie SIMON-DECK, Monsieur Didier STHOREZ, Monsieur Yves THOREAU, Monsieur Axel URGIN, Monsieur Christian VANDENBOSSCHE, Monsieur Michel WANNIN, conseillers territoriaux.

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir :

Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET à Madame Marie-Claude GAY, Monsieur Gérard GUILLE à Monsieur Thierry DEBARRY, Monsieur Yvan FEMEL à Monsieur Michel DE RONNE, Madame Sylvie GERINTE à Madame Marie-Christine SEGUI, Monsieur Thierry HEBBRECHT à Monsieur Bruno KERISIT, Madame Catherine BRUN à Madame Françoise LECOUFLE, Madame Ange CADOT à Monsieur Jean-Jacques JEGOU, Monsieur Luc CARVOUNAS à Monsieur Michel GERCHINOVITZ, Madame Sylvie CHABALIER à Monsieur Serge DALEX, Madame Marie-Carole CIUNTU à Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Madame Mireille COTTET à Monsieur Patrick DOUET, Madame Marie-Christine DIRRINGER à Monsieur Didier STHOREZ, Monsieur Roger DUPRE à Monsieur Cédric TARTAUD-GINESTE, Monsieur Christophe FOGEL à Monsieur Jean-Raphaël SESSA, Madame Frédérique HACHMI à Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Alexis MARECHAL à Monsieur Didier DOUSSET, Monsieur Akli MELLOULI à Monsieur Axel URGIN, Madame Séverine PERREAU à Monsieur Bruno HELIN, Madame Hélène ROUQUET à Monsieur Serge FRANCESCHI, Monsieur Michel SASPORTAS à Monsieur Michel WANNIN, Madame Dominique TOUQUET à Monsieur François VITSE, Monsieur Georges URLACHER à Monsieur Yves THOREAU, Madame Laurence WESTPHAL à Madame Catherine CHICHEPORTICHE.

Etaient absents excusés :

Monsieur Mehedi HENRY, Monsieur Gaëtan MARZO.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Daniel AMSLER.

Nombre de votants : 72

Vote(s) pour : 72

| Informations sur l'accusé de réception | |
|--|-----------------------|
| Envoyé à | Préfecture de Créteil |
| le | 19/12/17 |
| Accusé réception le | 19/12/17 |
| Numéro de l'acte | CT2017.7/137 |



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 13 DÉCEMBRE 2017**

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

| Informations sur l'accusé de réception | |
|--|-----------------------|
| Envoyé à | Préfecture de Créteil |
| le | 19/12/17 |
| Accusé réception le | 19/12/17 |
| Numéro de l'acte | CT2017.7/137 |



SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 13 DÉCEMBRE 2017

N° CT2017.7/137

OBJET : **Habitat** - Approbation de la création de la conférence intercommunale du logement et désignation de représentants

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5219-2 et L.5219-5 ;

VU le code de la construction et de l'habitation et notamment l'article L.441-1-5 ;

VU la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté et notamment son article 70 ;

VU le décret n° 2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'Etablissement Public Territorial 11 dont le siège est à Créteil ;

CONSIDERANT que Grand Paris Sud Est Avenir a l'obligation de créer une conférence intercommunale du logement qui devra élaborer les documents encadrant la politique d'attribution des logements sociaux sur son territoire ;

CONSIDERANT l'intérêt d'élargir la composition de cette instance aux représentants de l'ensemble des acteurs du logement social à mobiliser ;

CONSIDERANT que la conférence intercommunale du logement est coprésidée par le Préfet du Val-de-Marne ou son représentant et par le Président de Grand Paris Sud Est Avenir ou son représentant ;

CONSIDERANT que les membres de la conférence intercommunale du logement seront nommés par arrêté préfectoral après avis du Conseil de Territoire ;

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,
SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT,
APRES EN AVOIR DELIBERE,

ARTICLE 1 : **APPROUVE** la mise en place de la conférence intercommunale du logement (CIL) sur le territoire de Grand Paris Sud Est Avenir.

ARTICLE 2 : **APPROUVE** sa composition représentative de l'ensemble des acteurs locaux du logement social et sa structuration en conférence plénière composée des 3 collèges suivants :

| Informations sur l'accusé de réception | |
|--|-----------------------|
| Envoyé à | Préfecture de Créteil |
| le | 19/12/17 |
| Accusé réception le | 19/12/17 |
| Numéro de l'acte | CT2017.7/137 |

SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 13 DÉCEMBRE 2017

- Un collège des représentants des collectivités territoriales comprenant, outre les 16 maires des communes du territoire membres de droit, 2 représentants pour le Département et la Métropole du Grand Paris, et 9 représentants de Grand Paris Sud Est Avenir, soit un total de 27 membres.
- un collège des représentants des professionnels et réservataires intervenant dans le champ des attributions du logement social, comprenant 11 représentants des bailleurs sociaux, 1 représentant d'Action Logement et le représentant de l'Etat pour les organismes réservataires, soit un total de 13 membres.
- un collège des représentants des usagers et associations d'insertion et de défense des personnes en situation d'exclusion par le logement comprenant 3 représentants des associations de locataires siégeant à la Commission Nationale de Concertation, 7 représentants des organismes et acteurs agissant pour l'insertion et contre les situations d'exclusion par le logement, soit un total de 10 membres.

ARTICLE 4 : DESIGNNE, pour représenter Grand Paris Sud Est Avenir au sein du 1^{er} collège :

- Mme Carine REBICHON-COHEN
- M. Cédric TARTAUD-GINESTE
- M. François VITSE
- M. Michel DE RONNE
- Mme Corinne DURAND
- M. Akli MELLOULI
- M. Serge DALEX
- M. Didier STHOREZ
- Mme Martine GARRIGOU-GAUCHERAND

ARTICLE 3 : AUTORISE Monsieur le Président à consulter les partenaires locaux afin qu'il puisse être procédé à la désignation des membres de la CIL par arrêté préfectoral.

| Informations sur l'accusé de réception | |
|--|-----------------------|
| Envoyé à | Préfecture de Créteil |
| le | 19/12/17 |
| Accusé réception le | 19/12/17 |
| Numéro de l'acte | CT2017.7/137 |



SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 13 DÉCEMBRE 2017

ARTICLE 4 : AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à prendre toutes dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération.

FAIT A CRETEIL, LE TREIZE DÉCEMBRE DEUX MIL DIX SEPT.

Le Président,

Signé
Laurent CATHALA

| Informations sur l'accusé de réception | |
|--|-----------------------|
| Envoyé à | Préfecture de Créteil |
| le | 19/12/17 |
| Accusé réception le | 19/12/17 |
| Numéro de l'acte | CT2017.7/137 |